

où l'évaluation de la monnaie est trop faible. Dans le cas que j'ai pris, il ne serait réellement pas question de tarifs mais plutôt d'une prime à l'importation. Puis-je vous citer un autre cas sans le faire insérer au compte rendu ?

(L'exposé qui suit n'est pas consigné au compte rendu.)

L'autre cas, monsieur Quelch, présente d'autres dangers. S'il s'agit d'un pays qui veut sous-évaluer sa monnaie; disons que sa monnaie ait une valeur réelle de cinq cents américains l'unité et que ce pays dise qu'elle ne vaut qu'un cent américain l'unité; là, il y a danger que cette dépréciation monétaire permette à ce pays de faire concurrence aux autres pays sur les marchés d'exportation et de désorganiser leurs balances de paiement. Dans les cas où il y aurait un écart très considérable entre le taux adopté par un pays et une estimation raisonnable du taux réel, les membres desserviraient leurs intérêts en permettant d'affecter en réalité les ressources du Fonds au maintien d'un taux de change intenable.

D. J'ai beaucoup aimé votre exposé de cet après-midi. Vous vous êtes exprimé avec beaucoup de clarté; mais il me semble qu'en traitant des divers points vous êtes allé juste assez loin pour éveiller l'intérêt et que vous en êtes resté là pour passer ensuite à autre chose, peut-être dans l'idée de soulever des questions.— R. Je croyais avoir parlé trop longtemps, monsieur Quelch.

D. J'ai toujours pensé que le Fonds monétaire international reposait sur une vaste base de crédit, mais dans votre exposé vous avez fait allusion au plan Keynes sur le Fonds de stabilisation. Vous vous rappelez que dans la préface et dans toutes les diverses sections, il insiste sur le fait qu'il incombe directement au pays créditeur d'aider à arriver à une balance de paiements. A la section 3, si je ne me trompe, il va même jusqu'à laisser entendre qu'il sera peut-être nécessaire dans certains cas d'annuler un crédit des pays créditeurs. Et, en ce qui concerne le Canada, j'ai toujours eu l'impression que ce plan ne nous lésait pas, car j'ai dit à la Chambre que le Canada comptait être un pays créditeur; et je m'appuyais sur le livre blanc qui dit, à la page 8, que le gouvernement n'oublie pas la possibilité que le Canada puisse, comme membre des deux institutions, occuper la situation de pays "créditeur".

Naturellement, je me rends compte que malgré cela nous sommes encore à tout prendre, je suppose, un pays débiteur pour ce qui est des opérations privées. Toutefois, même si le Canada est un pays débiteur, il le sera si peu, j'imagine, que ce projet ne nous causera pas d'ennuis. Mais je m'inquiète davantage des pays qui sont vraiment ce que l'on peut appeler pays débiteurs, et je voudrais connaître votre opinion sur la question de savoir s'il conviendrait ou non, vu qu'il incombe directement au pays créditeur d'équilibrer ses paiements, d'exercer une plus forte pression sur les pays créditeurs afin d'arriver à cet équilibre? — R. Je me ferai un grand plaisir d'essayer de répondre à cette question, monsieur Quelch. Auparavant, auriez-vous l'amabilité de me donner la référence exacte dans Keynes ?

D. C'est à la section 3 du rapport imprimé, si vous avez le même que moi. Je ne l'ai pas ici. C'est à peu près au milieu de la section. Il dit la suppression ou le placement. La disposition de votre rapport n'est pas la même que celle du mien. J'ai celui qui a été distribué à la Chambre. J'ai oublié de l'apporter. Dans celui qui a été distribué à la Chambre, la section 3 est à peu près au milieu de la page.— R. Puis-je lire le passage en entier et faire consigner toute la section au compte rendu, monsieur Quelch ? Il dit :

En général, le solde créditeur ou le solde débiteur d'un pays ne sera pas censé dépasser un certain maximum — disons sa quote-part. Dans le cas de débits, ce maximum a été fixé à un chiffre inflexible, et, en vérité, des contre-mesures seront prises longtemps avant que le maximum soit atteint. Aucun maximum rigide n'est envisagé pour les crédits. Car il